Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 02/09/2026

SASU PATURAGES COMTOIS rappelle POINTE DE BRIE

- Noms des modèles ou références concernés : **POINTE DE BRIE PATURAGES COMTOIS - Format 180 grammes**
- Marque : **PATURAGES COMTOIS**
- **GTIN 3324040207418 Lot 000000BXCG Date de durabilité minimale 30/08/2026**
- Conditionnements : **fromage emballé dans un papier - format 180 grammes**
- Date début/fin de commercialisation : **du 13/07/2026 au 02/09/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 70 002 001 CE**
- Informations complémentaires : **Numéro de lot et date de durabilité minimale imprimée sur la tranche du produit**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Établissement de restauration ; Commerce de détail**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Retrait préventif suite à détection Listeria dans un autre lot fabriqué le même jour**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre